

TEST D'APTITUDE EN LANGUE FRANÇAISE

I - TEST D'APTITUDE : VISA OBLIGATOIRE

- Préalablement à toute inscription au premier cycle pour les programmes francophones, le candidat doit avoir été classé en catégorie « A » au Test d'aptitude en langue française (TALF). Cependant, le candidat classé en catégorie « B » à ce test est autorisé à s'inscrire provisoirement dans certaines institutions (à l'exception des Facultés de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie, de droit et des sciences politiques et de l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth). Dès son inscription, et durant la première année de son parcours, il suit des cours obligatoires de mise à niveau en langue française qui remplacent une UE optionnelle ouverte de quatre crédits. Ces UE sont assurées par la Faculté de langues et de traduction (FdLT) de l'USJ en trois sessions successives au premier semestre, au deuxième semestre ainsi que durant le trimestre d'été. Un test de niveau « A » est organisé à la fin de chaque session. L'étudiant qui réussit à ce test valide les quatre crédits ; son inscription devient alors définitive et il peut poursuivre ses études. L'étudiant n'ayant pas réussi à la première session peut s'inscrire à la deuxième session ; en cas d'échec à cette dernière, il peut s'inscrire à la session d'été. L'étudiant qui ne réussit pas à ce test, à la suite des trois sessions, ne pourra plus renouveler son inscription. Les institutions peuvent, dans leurs « Dispositions propres » du Règlement intérieur des études, étendre l'exigence du niveau « A » à toute première inscription aux cycles supérieurs.
- Les candidats ayant obtenu les niveaux B2, C1 ou C2 au DELF ou au DALF ainsi que ceux ayant obtenu au moins la moyenne (10/20) à l'épreuve de français (écrit et oral) du baccalauréat français (passé en anticipation en classe de première), seront admis et exemptés du TALF. Dans ce cas, le candidat devra envoyer une copie du DELF ou du DALF ou encore les notes de son baccalauréat français à la Direction des admissions.
- Nombre de tests d'aptitude : un candidat peut se présenter au TALF autant de fois qu'il le souhaite ; un délai d'au moins 28 jours est cependant exigé entre deux tests. Dans ce cas, le meilleur résultat est retenu.

II - PASSER LE TEST D'APTITUDE

Le test comprend 3 sections :

Section 1 : Compréhension de l'oral/25 points

Section 2 : Compréhension des écrits/25 points

Section 3 : Production écrite/50 points

Pour la première section, la Compréhension de l'oral, vous devez suivre les consignes, tout en écoutant attentivement des documents audio (dialogues, interview, reportage, etc.), et répondre à 25 questions à choix multiples (QCM) de votre cahier de test en cochant la bonne réponse dans la case correspondante.

Pour la deuxième section du test, la Compréhension des écrits, vous devez lire attentivement des documents écrits (articles journalistiques, textes argumentatifs, etc.) et répondre à 25 questions qui sont des QCM, des « Vrai ou Faux » et des appariements.

Enfin, pour la troisième et dernière section du test, la Production écrite, vous devez rédiger un écrit (lettre, courriel, article, etc.) de 250 mots environ en réponse au sujet proposé. Vous serez évalué suivant ce barème :

- Mise en page : 2 points
- Lexique : 4 points (moins un demi-point/erreur)
- Plan : 4 points
- Transitions : 4 points
- Orthographe : 10 points (- 1 point/erreur)
- Grammaire : 10 points (- 1 point/erreur)
- Idées : 6 points (note globale)
- Syntaxe : 10 points (note globale)

Le descriptif détaillé et un test modèle sont disponibles en ligne à partir du lien suivant : www.usj.edu.lb/testdaptitude/modele.html

Où passer le test ?

En cours d'année, plusieurs tests sont organisés à Beyrouth ainsi que dans les Campus régionaux au Liban-Nord, au Liban-Sud et dans la Békaa.

Quand passer le test ?

Il est vivement conseillé aux candidats de se présenter à ce test de préférence durant l'année scolaire correspondant à leur classe de première de manière, en cas d'échec, à se ménager le temps d'une mise à niveau (en cours d'année scolaire ou durant l'été) et celui de se présenter une nouvelle fois au test bien avant la clôture des inscriptions à l'Université.

Comment passer le test ?

Les inscriptions au test peuvent se faire soit collectivement par l'intermédiaire de l'administration d'une école secondaire, soit individuellement.

Lorsque les inscriptions sont faites collectivement, l'administration de l'école s'entend avec le Directeur du Service des tests ou avec le Secrétariat des Campus régionaux pour convenir de la date du test. L'administration de l'école se charge alors de remplir les fiches d'inscription, de régler les droits d'inscription et de faire accompagner ses élèves par un membre du personnel administratif ou un enseignant qui les connaît et qui contrôlera leur identité ; elle reçoit communication des résultats.

Lorsque l'inscription est faite à titre individuel, l'intéressé devra s'adresser au Service des tests de l'Université ou au secrétariat des Centres universitaires régionaux.

Une inscription est valable pour un seul test et pour le jour indiqué.

Attention !

Pour le test comportant l'audition de textes enregistrés, il est impérativement exigé des candidats d'arriver à l'heure, faute de quoi il ne leur sera pas possible d'entrer dans les salles où le test se déroule.

Toute tentative de fraude ou de substitution d'identité, avant, durant ou après le test sera sanctionnée automatiquement par l'interdiction définitive au fraudeur de s'inscrire à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Tout complice qui aura aidé le fraudeur sera considéré lui-même comme fraudeur et il lui sera interdit de s'inscrire à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

III - RÉSULTATS DU TEST D'APTITUDE

D'après leurs résultats, les candidats sont classés en quatre catégories : A (note d'au moins 50/100), B (40 à 49/100), C (30 à 39/100) et D (moins de 30/100).

La réussite au test suppose le classement en catégorie A.

Le résultat nominatif est disponible sur le site de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth : www.usj.edu.lb/testaptitude

Les résultats des tests ne font l'objet d'aucun certificat ou attestation de succès. Ils ont une durée de validité variable :

Le classement en catégorie A demeure valide pendant 10 ans.

Le classement en catégorie B, C ou D n'est valide que pour 3 ans.

IV - MISE À NIVEAU

Selon les normes de la FdLT de l'USJ, les candidats des catégories B, C et D doivent suivre des sessions de 60 heures par niveau.

La mise à niveau se fait à la FdLT suivant l'un des deux systèmes de cours :

- en sessions extensives de 3 heures par jour, 2 jours par semaine de septembre à décembre et de janvier à mai.
- ou en sessions intensives, de 5 heures par jour, 5 jours par semaine aux mois de juin, juillet, août ou en cours de semestre tous les samedis.

Ces cours de mise à niveau se basent sur une approche communicative et une interaction continue entre l'animateur et les apprenants. Le matériel utilisé est conçu spécialement pour ces cours par une équipe de chercheurs de la FdLT. Grâce à cette méthode, le candidat peut améliorer son niveau tout en se divertissant.